

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 18 janvier 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absente :

Mme France Bouchard, Conseillère

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 01-01-10

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2009;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009;
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009;

3- Avis de motion :

4- Adoption des règlements :

5- Dérogation mineure :

5.1 Dérogation mineure – lot 597 partie – Chemin des Loisirs;

6- Permis :

6.1 Permis recommandés par le CCU;

6.2 Demande d'amendement au règlement de zonage;

7- Décisions du Conseil :

7.1 Choix d'une firme pour l'embauche d'un nouveau Directeur Général;

7.2 Résolution d'appui à la Ville de Clermont pour la réalisation des travaux sur le Boulevard Notre-Dame et présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme PRÉCO;

7.3 Résolution pour autoriser la présentation d'une demande auprès du ministère dans le cadre du Programme PRECO;

7.4 Choix d'un représentant de la Ville auprès de la MRC sur le comité de la politique familiale;

7.5 Nomination des membres du Conseil sur le Comité de démolition;

7.6 Création d'un comité pour la réfection du chemin Mailloux;

7.7 Ratification de l'entente intervenue entre la Ville de La Malbaie et le propriétaire du 15, Rang Sainte-Julie;

7.8 Cession à la Ville de La Malbaie d'une partie du Chemin de la Montagne Noire;

7.9 Approbation du plan du réseau de Bell dans le développement de la rue du Boisé-des-Frênes;

7.10 Demande de permis d'alcool – Restaurant le Jazz;

7.11 Demande pour une nouvelle carte Visa à la Ville de La Malbaie;

7.12 Résiliation du bail par tolérance au 2845, Boulevard Malcolm-Fraser;

7.13 Nomination sur le comité de sélection – Choix des firmes d'ingénieurs et d'architectes et acceptation des critères – Construction Bibliothèque et Hôtel de Ville;

7.14 Renouvellement d'adhésion à l'Association Touristique Charlevoix;

7.15 Suivi sur la paritipation de la Ville à la demande d'étude de fusion initiée par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

- 7.16 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques;
- 7.17 Nomination d'un représentant de la Ville sur le Conseil d'administration du Musée;
- 7.18 Nomination d'un représentant de la Ville dans le dossier Route Bleue;
- 7.19 Résolution – Semaine « Les Lions en Vue » du 17 au 24 janvier 2010;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Mandat à Enviroconseil - Plans et devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eaux usées – Mont Grand-Fonds;

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Chemin de la Vallée : 7 499.64 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de décembre 2009 :

Année 2009 :

Fonds d'administration :	6 949.02 \$
Accès D :	208 433.87 \$
Règl. # 733:	4 515.00 \$
Règl. # 844:	8 533.35 \$
Règl. # 872:	223 124.73 \$
Règl. # 880:	377 064.52 \$
Dépôt direct :	765.00 \$
TOTAL	829 385.49 \$

Année 2010 :

Accès D :	765.00 \$
Dépôt direct :	32 865.59 \$
TOTAL	33 630.59 \$

11- Comptes à payer pour le mois de décembre 2009 :

Fonds d'administration :	339 563.80 \$
Dépôt direct :	7 251.87 \$
Règlement # 824 :	6 772.50 \$
Règlement # 870 :	9 735.30 \$
Règlement # 872 :	118 590.64 \$
Règlement # 893 :	2 530.18 \$
TOTAL	484 444.29 \$

Année 2010 :

Fonds d'administration :	84 384.77 \$
Dépôt direct :	1 538.17 \$
TOTAL	85 922.94 \$

- 12- Salaires du mois de décembre 2009 : 450 436.06 \$;
- 13- Divers ;
 - 13.1 Embauche de nouveaux employés;
- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ par le Conseille Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 RÉSOLUTION 02-01-10

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009 RÉSOLUTION 03-01-10

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009 RÉSOLUTION 04-01-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE - LOT 597 PARTIE RÉSOLUTION 05-01-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Ghislain Bouchard, sur une partie du lot 597, du Cadastre de Paroisse Saint-Fidèle sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme un garage résidentiel avec une superficie au sol de cent vingt-neuf (129) mètres carrés alors que l'alinéa 2 du tableau 7.2.3 du Règlement de zonage de la Ville de La Malbaie, stipule que la superficie maximale d'un garage isolé est de soixante-quinze (75) mètres carrés pour un terrain de 1 500 mètres carrés et plus.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 20 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a modifié sa demande à la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure de Monsieur Ghislain Bouchard sur une partie du lot 597, du Cadastre de Paroisse de Saint-Fidèle, au 750, Chemin des Loisirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, à la condition qu'il y ait en permanence un écran végétal ne permettant pas de voir le garage de la rue.

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 25 novembre 2009.

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. RÉSOLUTION 06-01-10

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 11 janvier 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
01-03-10	Point de vue Coiffure	Ajout d'usage complémentaire à l'habitation	Recommandé
01-04-10	Bar Le Jazz	Pose d'une enseigne au mur	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Madame Shirley Dufour, pour autoriser un usage complémentaire à l'habitation pour opérer un salon de coiffure; à Monsieur Mathieu Lapointe pour le Bar Le Jazz, pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

6.2 – DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉSOLUTION 07-01-10

ATTENDU QUE Monsieur Denis Beaubien a déposé une deuxième demande pour les Pavillons du Petit Manoir du Casino, auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un amendement au Règlement de zonage afin que soient ajoutés les usages spécifiques « 5832 Petit Hôtel » et « 723 Aménagement public pour différentes activités et centre communautaire » à la zone HB-324;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite attendre la mise en vigueur du nouveau schéma d'aménagement de la MRC pour s'assurer d'un développement harmonieux de son territoire;

ATTENDU QUE ce Conseil est sensible à son développement économique et souhaite analyser et étudier l'économie touristique sur son territoire pour mieux réglementer son développement urbanistique à cet égard;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite par ailleurs prendre connaissance des résultats des états généraux sur le tourisme organisés par Tourisme Charlevoix qui doivent se tenir en février prochain pour ainsi assurer une cohérence entre sa réglementation et le développement de son économie touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne se prononce pas à court terme sur cette demande.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – CHOIX D'UNE FIRME POUR L'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉSOLUTION 08-01-10

ATTENDU le départ à la retraite du Directeur Général de la Ville de La Malbaie, le 31 décembre dernier;

ATTENDU QUE ce Conseil doit procéder à l'embauche d'un nouveau Directeur Général dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE ce Conseil retienne les services de l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) afin d'accompagner ce conseil dans l'ensemble du processus menant à l'embauche d'un Directeur Général, tel que défini dans l'offre de services produite par l'ÉNAP en date de ce jour.

**7.2 – RÉOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE CLERMONT POUR LA RÉALISATION
DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD NOTRE-DAME ET PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCO**
RÉSOLUTION 09-01-10

PROPOSÉ par le Conseiller Patrice Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie donne son accord à la Ville de Clermont d'être le maître d'œuvre et de réaliser les travaux de réfection sur le boulevard Notre-Dame à Clermont sur une longueur estimée à environ 400 mètres linéaire;

QUE la Ville de La Malbaie accepte que la Ville de Clermont procède à une demande de subvention dans le cadre du Programme PRÉCO;

Et

QUE ce Conseil confirme l'engagement de la Ville de La Malbaie à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet selon l'entente entre les deux villes soit une part de 33.5% pour la Ville de La Malbaie.

**7.3 – RÉOLUTION POUR AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
AUPRÈS DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCO**
RÉSOLUTION 10-01-10

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur le territoire de la Ville de La Malbaie, plus précisément sur les rues Principale, de la Grève et McLean Ouest;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire s'inscrire au Programme PRÉCO afin d'obtenir une subvention lui permettant de réaliser ces travaux estimés à 1 500 000.00 \$;

ATTENDU QUE ce projet respecte les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Louis Desbiens, directeur des Travaux publics à présenter, au nom de la Ville de La Malbaie, une demande auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PRÉCO;

QUE ce Conseil confirme l'engagement de la Ville de La Malbaie à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

**7.4 – CHOIX D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUPRÈS DE LA MRC SUR LE
COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE
RÉSOLUTION 11-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Gaston Lavoie soit mandaté pour représenter la Ville de La Malbaie auprès de la MRC de Charlevoix sur le Comité de la Politique familiale.

**7.5 – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE
DÉMOLITION
RÉSOLUTION 12-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame la Conseillère France Bouchard et Messieurs les Conseillers, Ferdinand Charest et Pierre-Paul Savard soient nommés sur le Comité de démolition de la Ville de La Malbaie pour l'année 2010.

**7.6 – CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN MAILLOUX
RÉSOLUTION 13-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame la Conseillère France Bouchard et Messieurs les Conseiller Gilles Savard et Philippe Harvey, soient nommés sur le Comité à être formé pour la réfection du chemin Mailloux.

**7.7 – RATIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE LA
MALBAIE ET LE PROPRIÉTAIRE DU 15, RANG SAINTE-JULIE
RÉSOLUTION 14-01-10**

ATTENDU QUE le propriétaire du 15, rang Sainte-Julie contrevient à la réglementation en matière d'urbanisme, a reçu des avis préalables à des constats d'infraction et souhaite se conformer à la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie l'entente intervenue entre le propriétaire du 15, Rang Sainte-Julie et la Ville de La Malbaie, selon les termes et délais du projet de protocole d'entente soumis par le service d'urbanisme;

QUE Monsieur Julien Lavoie, inspecteur au service d'urbanisme et/ou son remplaçant soit autorisé à signer ce protocole.

**7.8 – CESSION À LA VILLE DE LA MALBAIE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA
MONTAGNE NOIRE
RÉSOLUTION 15-01-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie souhaite régulariser une partie du Chemin de la Montagne Noire de façon à ce que les constructions et la rue de l'Écluse deviennent conformes aux dispositions règlementaires applicables en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Louise-Hélène Bergeron cède gratuitement la partie 1 du lot 633 et Monsieur Yvan Maltais les parties 3, 4 et 5 du lot 634 à la Ville de La Malbaie afin de permettre à cette dernière de devenir propriétaire du chemin public en son entier;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et Trésorière et/ou son remplaçant soient autorisés à signer tous les documents à cet effet, les frais étant à la charge de la Ville.

**7.9 – APPROBATION DU PLAN DU RÉSEAU DE BELL - DÉVELOPPEMENT DE LA
RUE DU BOISÉ-DES-FRÊNES
RÉSOLUTION 16-01-10**

ATTENDU QUE la Compagnie Bell a déposé son projet portant le numéro D07508 pour la pose de 14 poteaux et l'installation de 689 m de toron et câble pour desservir la nouvelle rue du Boisé-des-Frênes sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie approuve le plan du réseau de Bell tel que déposé pour desservir la rue du Boisé-des-Frênes sur le territoire de la Ville de La Malbaie.

**7.10 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT LE JAZZ
RÉSOLUTION 17-01-10**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis (amendée) à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Restaurant Le Jazz. Cette demande consiste à l'augmentation de la capacité d'un (1) permis de bar avec autorisation de danse et de spectacles (sans nudité) et l'addition d'un (1) permis de bar sur terrasse au 50, rue du Quai à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Restaurant Le Jazz, attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.11 – DEMANDE POUR UNE NOUVELLE CARTE VISA
RÉSOLUTION 18-01-10

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du Directeur Général le 31 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessrd, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil demande au Centre d'Affaires Visa Desjardins de bien vouloir fermer la carte d'affaires VISA au nom de Daniel Lavoie, Directeur Général de la Ville de La Malbaie et d'ouvrir une nouvelle carte d'affaires au nom de Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière de la Ville de La Malbaie.

7.12 – RÉSILIATION DU BAIL PAR TOLÉRANCE AU 2845, BOULEVARD MALCOLM-FRASER À LA MALBAIE
RÉSOLUTION 19-01-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie souhaite vendre sa propriété du 2845, Boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie résilie le bail par tolérance accordé à Monsieur Alphonse Tremblay pour le 2845, Boulevard Malcolm-Fraser;

QUE la Ville de La Malbaie exige à Monsieur Tremblay de libérer les lieux le ou avant le 30 juin 2010 dans la mesure où il émette immédiatement sur réception des présentes une série de six chèques couvrant le coût du loyer mensuel jusqu'au 30 juin 2010 au nom de la Ville de La Malbaie.

QUE la Ville de La Malbaie réserve ses droits à tous recours résultants d'un défaut de paiement de toutes sommes dues et à recevoir de Monsieur Tremblay.

7.13 – NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION – CHOIX DES FIRMES
D'INGÉNIEURS ET D'ARCHITECTES ET ACCEPTATION DES CRITÈRES –
CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 20-01-10

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie désire aller en appel d'offres pour les services d'ingénieurs et d'architectes pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des critères qualitatifs et de la grille d'évaluation pour les services des firmes d'ingénieurs et d'architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la grille d'évaluation et les critères qualitatifs pour les services d'ingénieurs et d'architectes pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de

La Malbaie et nomme sur le comité de sélection pour la procédure d'appel d'offres et le choix des firmes d'ingénieurs et d'architectes pour la construction de la bibliothèque et l'Hôtel de Ville : Madame Caroline Dion, Greffière, Monsieur Robert Lapointe, Adjoint au Directeur des Travaux publics et responsable des achats, Madame Marie-Claire Fortin, Directrice de la Bibliothèque de La Malbaie, Monsieur Roger Giasson, Président du conseil d'administration de la Bibliothèque et un représentant du ministère de la Culture. Monsieur Paul-André Carrier agira à titre de secrétaire du comité.

7.14 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE
RÉSOLUTION 21-01-10

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie accepte de renouveler son adhésion à Tourisme Charlevoix pour l'année 2010.

7.15 – SUIVI SUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA DEMANDE D'ÉTUDE DE FUSION INITIÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE
RÉSOLUTION 22-01-10

ATTENDU QUE ce conseil, par la résolution 225-07-09 en date du 13 juillet 2009, formulait son intention de participer à l'étude de fusion initiée par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine dans la mesure où siègerait également la municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est pour le territoire non organisé de Sagard;

ATTENDU QUE par la même occasion, ce conseil souhaitait que soient interpellées toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est afin de participer à l'étude de faisabilité d'un regroupement d'une ville, une MRC ;

ATTENDU QUE des élections générales ont été tenues en novembre 2009 et que la composition du conseil a changé à près de 80 %;

ATTENDU QUE ce nouveau conseil a établi ses nouvelles priorités et que cette demande d'étude ne s'inscrit pas dans ses priorités à court terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce conseil fasse part aux intervenants concernés de son intention de ne pas participer à court terme à cette étude de fusion;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est, aux municipalités de Charlevoix-Est et au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

7.16 – VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE
SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES
RÉSOLUTION 23-01-10

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins

du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la MRC de Charlevoix-Est, dont le siège social est situé au 172, Boulevard Notre-Dame à Clermont (Québec) G4A 1G1 pour et à l'acquit de de la municipalité toutes remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244-68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**7.17 – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANT DE LA VILLE SUR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MUSÉE
RÉSOLUTION 24-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Francine Pilote soit mandatée pour représenter la Ville de La Malbaie sur le Conseil d'administration du Musée de Charlevoix.

**7.18 – NOMINATION DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DANS LE DOSSIER
DE LA ROUTE BLEUE
RÉSOLUTION 25-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Francine Pilote soit mandatée pour représenter la Ville de La Malbaie dans le dossier de la Route Bleue.

**7.19 – SEMAINE « LES LIONS EN VUE »
RÉSOLUTION 26-01-10**

ATTENDU QUE le Club Lions Clermont - La Malbaie se mobilisera au cours de la semaine du 17 janvier 2010 pour leur collecte annuelle au profit de la Fondation des Maladies de l'œil;

ATTENDU QUE le Club Lions Clermont - La Malbaie souhaite que la Ville reconnaisse ses efforts et dédie la semaine du 17 au 24 janvier 2010; semaine «Les Lions en vue»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la semaine du 17 au 24 janvier 2010, soit proclamée la semaine « Des Lions en Vue ».

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 - MANDAT À ENVIROCONSEIL - PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAUX USÉES MONT GRAND-FONDS RÉSOLUTION 27-01-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une lettre en date du 22 décembre dernier l'enjoignant de s'engager à ce que la mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées du Mont Grand-Fonds soit effectuée avant le début de la saison 2010-2011;

ATTENDU QU'à ce jour, la firme de Consultants Enviroconseil a réalisé 95 % de la première étape de la mise aux normes dont notamment l'évaluation environnementale, la mise en plan et la préparation de la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère;

ATTENDU QUE pour respecter les délais de réalisations de la mise aux normes exigée par le ministère, la Ville doit confier mandat notamment pour la réalisation des plans et devis, la préparation des appels d'offres et la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil s'engage à ce que la mise aux normes des infrastructures d'eaux usées soit complétée avant la prochaine saison de ski 2010-2011;

QUE mandat soit confié aux Consultants Enviroconseil pour réaliser l'ensemble des étapes nécessaires, selon l'offre de services déposée en date du 7 mai 2009 au coût de 15 945.00 \$ plus les taxes applicables.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – CHEMIN DE LA VALLÉE RÉSOLUTION 28-01-10

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 7 499.64 \$ pour la période se terminant le 31 décembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 7 499.64 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009
RÉSOLUTION 29-01-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Année 2009 :

Fonds d'administration :	6 949.02 \$
Accès D :	208 433.87 \$
Règl. # 733:	4 515.00 \$
Règl. # 844:	8 533.35 \$
Règl. # 872:	223 124.73 \$
Règl. # 880:	377 064.52 \$
Dépôt direct :	765.00 \$
TOTAL	829 385.49 \$

Année 2010 :

Accès D :	765.00 \$
Dépôt direct :	32 865.59 \$
TOTAL	33 630.59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009
RÉSOLUTION 30-01-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de novembre 2009, au montant de 570 367.23 \$;

Année 2009 :

Fonds d'administration :	339 563.80 \$
Dépôt direct :	7 251.87 \$
Règl. # 824 :	6 772.50 \$
Règl. # 870 :	9 735.30 \$
Règl. # 872 :	118 590.64 \$
Règl. # 893 :	2 530.18 \$
TOTAL	484 444.29 \$

Année 2010 :

Fonds d'administration :	84 384.77 \$
Dépôt direct :	1 538.17 \$
TOTAL	85 922.94 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 et autorise la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 570 367.23 \$.

12- SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009 – 450 436.06 \$
RÉSOLUTION 31-01-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de décembre 2009 au montant de 450 436.06 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2009 au montant de 450 436.06 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS
RÉSOLUTION 32-01-10

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, la Directrice Générale Adjointe et Trésorière fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de La Malbaie.

Employé	Fonction
Lavoie Charline	Ass. - Sauveteur

14- CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 33-01-10

AMENDÉ PROPOSÉ par le Conseiller, appuyé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le
P.V Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :
8/02/10

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

4 nov. 09 - De la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse de la Ville de La Malbaie;

6 nov. 09 - Du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, Monsieur Sam Hamad : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;

- 6 nov. 09 - Du Bureau du président et chef de la direction Loto-Québec : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 6 nov. 09 - Du Lieutenant Martin Denis, poste à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 6 nov. 09 - Du Président – Directeur Général de Croisières AML, Monsieur Yan Hamel : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 6 nov. 09 - De Monsieur Raymond Champoux, Directeur régional – Montmorency d’Hydro-Québec : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 10 nov. 09 - De la Chef du Parti Québécois, Madame Pauline Marois : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie, ainsi qu’à tous les conseillers et conseillères également;
- 10 nov. 09 - Du Lieutenant Gouverneur, Monsieur Pierre Duchesne : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 11 nov. 09 - De la Maison d’hébergement et de transition pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, La Maison La Montée: Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 13 nov. 09 - De Monsieur Sylvain Tremblay, Maire de la municipalité de Saint-Siméon : Lettre de félicitations adressée à Madame Lise Lapointe pour son élection à titre de Mairesse à la Ville de La Malbaie;
- 14 déc. 09 - Du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), remerciement pour la résolution de la ville en faveur du maintien des bureaux de poste en milieu rural;
- 29 déc. 09 - De Cap-à-l’Aigle Village des lilas : Remerciements pour la contribution de la Ville pour l’encan chinois;
- 5 janv. 10 - De Madame Marilynne Audet, Attachée politique du premier ministre Monsieur Jean Charest : Accusé réception de la résolution numéro 393-12-09, concernant l’usine Général Câbles de La Malbaie.
- 6 janv. 10 - De Madame Alexandra Rodrigue, Conseillère politique de Madame la ministre Nathalie Normandeau : Accusé réception de la résolution numéro 393-12-09, concernant l’usine Général Câbles de La Malbaie.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21 h 00 à 21 h 20.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 34-01-10

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière